

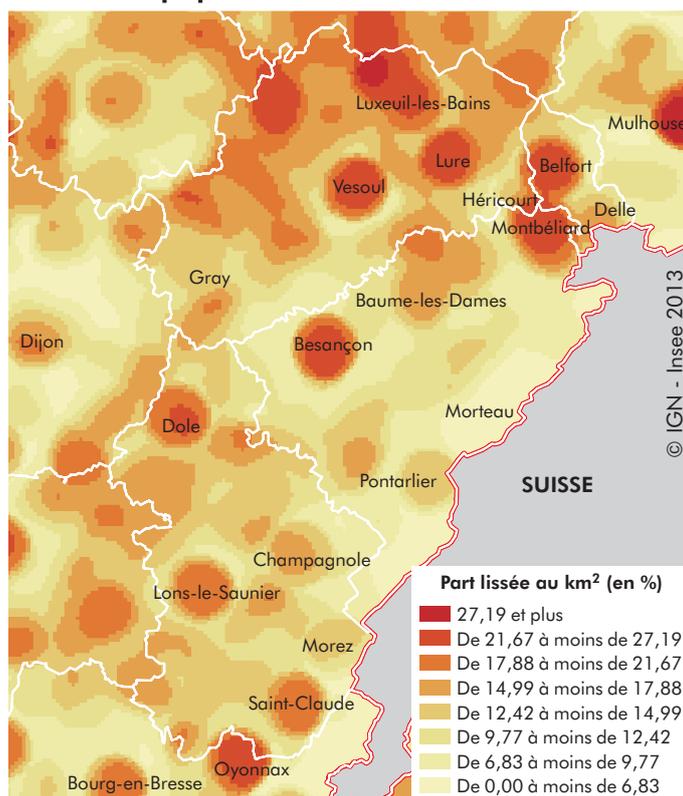
FRANCHE-COMTÉ : UNE MOINDRE INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ MAIS DES DISPARITÉS TERRITORIALES MARQUÉES

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est un enjeu national comme en témoigne la mise en place d'un nouveau plan national contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. La pauvreté et l'exclusion revêtent un caractère multidimensionnel, dont l'analyse est complexe en raison de la diversité des indicateurs visant à les mesurer. Même si la pauvreté monétaire ne suffit pas pour appréhender toutes les formes de pauvreté, elle reste cependant un des indicateurs les plus importants. Certaines catégories de la population sont davantage exposées à ce risque. Certains groupes d'âge sont confrontés au risque d'isolement social ce qui peut se traduire par des difficultés d'accès aux droits fondamentaux comme la santé, le logement ou l'emploi.

La Franche-Comté parmi les régions où les inégalités sont les moins marquées

Le niveau de vie médian (cf. définitions), qui partage la population en deux parties égales, s'élève à 19 000 euros en 2010 en Franche-Comté. Les 10 % des ménages francs-comtois les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 730 euros. À l'autre extrémité, les 10 % des ménages régionaux les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 33 590 euros. Toutefois, la Franche-Comté reste, avec les régions de l'ouest, l'une des régions où les inégalités sont les plus faibles. Le niveau de vie plancher des 10 % des ménages francs-comtois les plus aisés (9^e décile) est 3,1 fois plus important que le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (1^{er} décile), contre 3,5 en moyenne en France métropolitaine. Selon cet indicateur d'inégalités de revenus, la région se situe au 17^e rang des régions métropolitaines.

Part de la population vivant avec un bas revenu



Source : Cnaf 2011 - Insee
(Recensement de la population 2009 [exploitation complémentaire])

En Franche-Comté, la population vivant avec un bas revenu se concentre principalement dans les villes et dans les milieux ruraux. Le Doubs est le département franc-comtois où le niveau de vie médian est le plus élevé (19 500 euros). À l'inverse, le niveau de vie médian de la Haute-Saône est le plus faible (18 090 euros) de la région. Toutefois, la Haute-Saône est l'un des départements de France métropolitaine où les inégalités sont les plus faibles. En effet, le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % des ménages haut-saônois les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes est de 2,9. Dans le Jura et dans le Territoire de Belfort, le niveau de vie médian s'élève respectivement à 18 840 euros et à 19 160 euros. Comme en Haute-Saône, les inégalités sont peu marquées dans ces départements : le rapport entre le 9^e décile et le 1^{er} décile est de 3,0.

Les inégalités de niveau de vie progressent entre 2006 et 2010

Les inégalités de revenus peuvent aussi être mesurées en comparant l'ensemble des revenus perçus par unité de consommation des 20 % les plus riches avec les 20 % les plus pauvres (ratio(100-S80)/S20). Ce ratio permet de mieux appréhender les évolutions de revenus aux extrémités des répartitions.

En Franche-Comté, les inégalités de niveau de vie augmentent entre 2006 et 2010

	Rapport des niveaux de vie : Ratio « (100-S80)/S20 »	
	2006	2010
Franche-Comté	3,5	3,7
Doubs	3,9	4,3
Jura	3,3	3,5
Haute-Saône	2,6	2,5
Territoire de Belfort	3,8	3,8

Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Insee (Revenus disponibles localisés 2006 à 2010)

Composition du revenu disponible des ménages francs-comtois selon le niveau de vie en 2010 (en %)

Tranches de niveau de vie	Revenus déclarés	Prestations familiales	Minima sociaux	Prestations logement	Ensemble des prestations sociales	Impôt	Revenus disponibles
Inférieur à D1	65,3	11,0	13,6	11,7	36,3	- 1,5	100,0
D1 à D2	85,8	7,1	5,0	4,2	16,3	- 2,1	100,0
D2 à D3	95,4	4,6	1,8	1,3	7,7	- 3,1	100,0
D3 à D4	100,1	3,0	1,0	0,5	4,5	- 4,6	100,0
D4 à D5	102,7	2,5	0,5	0,3	3,3	- 6,0	100,0
D5 à D6	104,4	2,1	0,3	0,2	2,6	- 6,9	100,0
D6 à D7	106,1	1,7	0,1	0,1	1,9	- 8,0	100,0
D7 à D8	108,0	1,3	0,1	0,0	1,4	- 9,4	100,0
D8 à D9	110,4	0,8	0,0	0,0	0,8	- 11,3	100,0
Supérieur à D9	117,9	0,3	0,0	0,0	0,3	- 18,3	100,0
Ensemble	105,0	2,3	1,0	0,8	4,1	- 9,2	100,0

Champ : Franche-Comté, ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Insee (Revenus disponibles localisés 2010)

Entre 2006 et 2010, il passe de 3,5 à 3,7 en Franche-Comté. Cette hausse de 0,2 point est l'une des plus fortes des régions métropolitaines sur la période. La progression des inégalités est plus ou moins marquée selon les départements. Celle-ci progresse le plus fortement dans le Doubs (+ 0,4 point). Elle augmente plus faiblement dans le Jura (+ 0,2 point). Le rapport est stable dans le Territoire de Belfort et diminue légèrement en Haute-Saône.

Le poids des prestations sociales est important dans les revenus les plus modestes

En 2010, les revenus déclarés constituent la principale composante du revenu disponible des

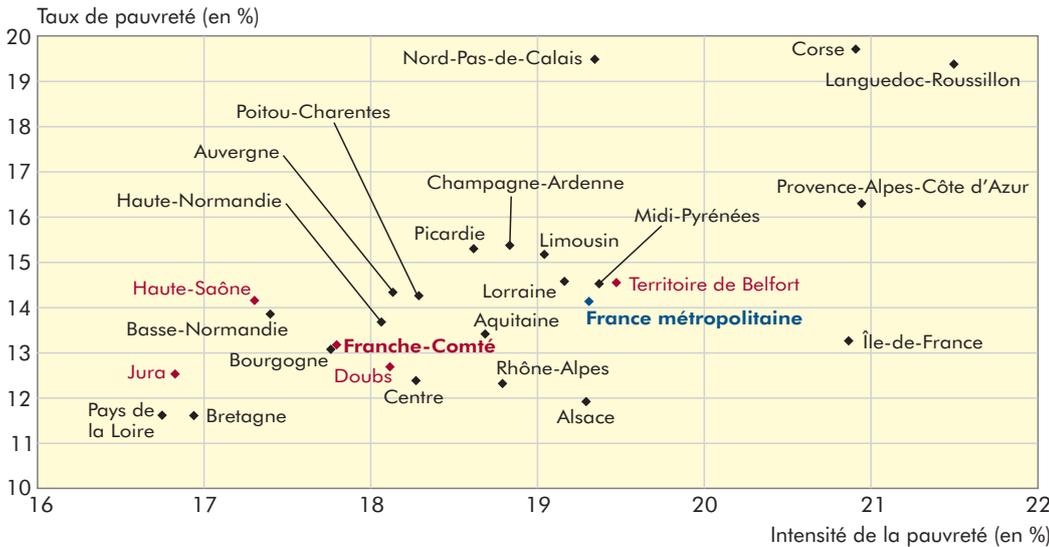
ménages francs-comtois (cf. définitions). Pour les 10 % des ménages les plus modestes de la région, les prestations sociales représentent une part importante du revenu disponible (36,3 %). Dès le deuxième décile, la part des prestations sociales représente moins de 10 % du revenu disponible des ménages francs-comtois. En Franche-Comté, les prestations sociales perçues par les 10 % des ménages les plus modestes se répartissent presque également entre prestations familiales, prestations logement et minima sociaux. En 2010, la part des prestations dans le revenu disponible des ménages les plus modestes est la plus élevée dans le Territoire de Belfort (42,3 %). Les parts des minima sociaux (16,4 %) et des prestations logement (14,0 %) sont nettement supérieures à la moyenne régionale. Le Jura est le département où la part des prestations sociales est la plus faible (31,4 %). Entre 2006 et 2010, en Franche-Comté, comme en France métropolitaine, la part des prestations sociales augmente dans le revenu disponible des ménages les plus modestes. Dans la région, elle a progressé de 5 points sur cette période pour cette catégorie de ménage. Entre 2006 et 2010,

la part des prestations sociales dans les revenus des plus modestes croît dans tous les départements francs-comtois. Pour les 10 % des ménages les plus modestes, cette part augmente de 5,1 points dans le Doubs et le Jura et de 4,5 points en Haute-Saône et dans le Territoire de Belfort. À l'inverse, en moyenne régionale comme en moyenne métropolitaine, la part des prestations sociales a diminué dans les revenus des ménages se situant au-dessus du deuxième décile.

Pauvreté : des disparités importantes entre départements

En 2010, 13,2 % des habitants de Franche-Comté vivent sous le seuil national de pauvreté qui s'élève à 964 euros par mois. Le taux de pauvreté s'élève à 14,1 % en moyenne métropolitaine. La Franche-Comté se situe dans le premier tiers des régions où ce taux est le plus faible, avec toutefois des disparités départementales. Le taux de pauvreté est en effet le plus faible dans le Jura avec 12,5 %, tandis que 14,6 % des habitants du Territoire de Belfort sont exposés à la pauvreté monétaire.

Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté en France métropolitaine



Champ : ménages fiscaux (hors ménages en communauté et sans-abri) dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Source : Insee (Revenus disponibles localisés 2006 à 2010)

En Franche-Comté comme ailleurs, le taux de pauvreté augmente entre 2006 et 2010 (+ 1,0 point). Le taux de pauvreté progresse plus fortement dans le Territoire de Belfort (+ 1,8 point) et en Haute-Saône (+1,3 point). Il augmente plus modérément dans le Jura (+ 0,9 point) et dans le Doubs (+ 0,8 point).

La Franche-Comté est l'une des régions françaises où l'intensité de la pauvreté (cf. définitions) est la plus faible, autrement dit où le niveau de vie des Francs-Comtois en situation de pauvreté est parmi les moins bas de France métropolitaine. Parmi les personnes en situation de pauvreté dans la région, la moitié vit en effet avec moins de 792 euros par mois, soit 15 euros de plus qu'en moyenne en France métropolitaine. Le Jura et la Haute-Saône font partie des 15 départements métropolitains dans lesquels l'intensité de la pauvreté est la plus faible. Le Doubs se situe dans la première moitié des départements où l'intensité de la pauvreté est la plus faible. À l'inverse, le Territoire de Belfort est dans le premier quart des départements dans lesquels l'intensité de la pauvreté est la plus forte.

Les jeunes sont les plus touchés par la pauvreté

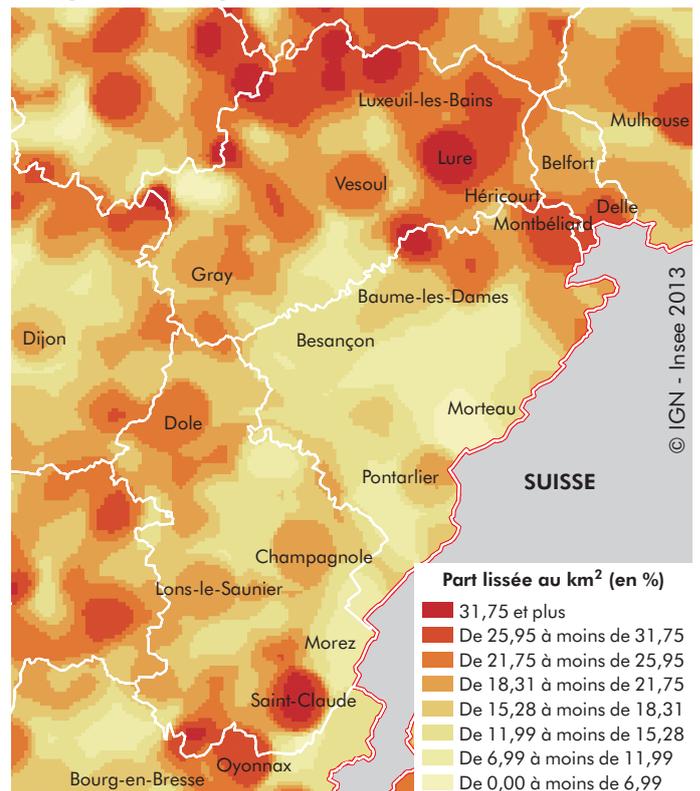
En Franche-Comté, 359 450 personnes sont âgées de moins de 25 ans en 2010, soit 30,7 % de la population régionale. Les moins de 25 ans connaissent des situations diverses. Certains de ces jeunes vivent chez leurs parents, d'autres vivent dans un logement indépendant. Chez les moins de 20 ans, la plupart des enfants vivent chez leurs parents (94 %). Leur niveau de vie dépend alors de celui de leurs parents. Ainsi structurellement, le niveau de vie des jeunes est inférieur à celui de l'ensemble de la population. En effet, dans une famille, un enfant entraîne un coût financier alors qu'il ne contribue pas (ou peu pour les jeunes adultes) aux ressources du ménage, même si les transferts (prestations sociales et quotient familial) atténuent cet effet. Les moins de 20 ans sont ainsi les plus touchés par la pauvreté, notamment ceux qui vivent dans des familles monoparentales. En 2010, le taux de pauvreté des moins de 20 ans s'élève à 18,8 % contre 13,2 % pour l'ensemble de la population franc-comtoise.

En Franche-Comté, la part de personnes pauvres parmi les moins de 20 ans est cependant inférieure à la moyenne métropolitaine (- 1,3 point). Le taux de pauvreté des moins de 20 ans est élevé dans le Territoire de Belfort (21,8 %) et en Haute-Saône (20,3 %). Dans le Doubs et le Jura, les taux de pauvreté des jeunes sont plus

faibles (respectivement 17,8 % et 17,6 %).

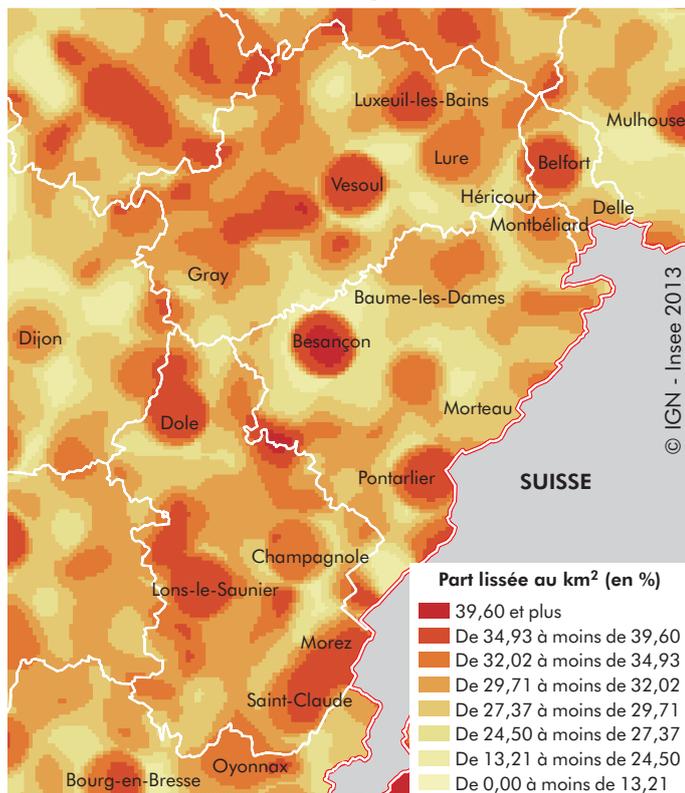
Les jeunes de 20-24 ans sont davantage autonomes, plus de la moitié d'entre eux occupent leur propre logement. Ceux présents sur le marché du travail ont un niveau de vie qui dépend de leur situation professionnelle. Les jeunes de cette tranche d'âge sont également fortement touchés par la pauvreté. En 2010, le taux de pauvreté des 20-24 ans s'élève à 18,3 %. Les 20-24 ans sont les plus touchés par la progression de la pauvreté entre 2006 et 2010. Sur cette période, leur taux de pauvreté progresse de 2,3 points en Franche-Comté (+ 1,1 point en moyenne métropolitaine). Dans le Jura, le taux de pauvreté des 20-24 ans est relativement faible (15,9 %). Il est plus élevé en Haute-Saône et dans le Doubs (18,6 % chacun) et surtout dans le Territoire de Belfort (21,3 %). En effet, les jeunes non insérés (ni en emploi ni en études) sont particulièrement présents dans les milieux ruraux et les territoires industriels en difficulté.

Proportion de jeunes de 18 à 25 ans non insérés



Source : Insee (Recensement de la population 2009)

Part des 65 ans ou plus vivant seuls



Source : Insee (Recensement de la population 2009)

La pauvreté des 65 ans et plus va souvent de pair avec l'isolement social notamment dans les territoires ruraux

En Franche-Comté, 203 210 personnes sont âgées de 65 ans et plus en 2010, soit 17,3 % de la population régionale. Le niveau de vie des personnes âgées de 65 ans et plus est en moyenne plus faible que celui des autres adultes, en raison du

nombre croissant de personnes seules aux grands âges et des moindres droits à la retraite dans les générations les plus anciennes qui n'ont pas de carrière complète. Pour autant, le taux de pauvreté des personnes de 65 ans ou plus est plus faible que celui de l'ensemble de la population. En Franche-Comté, la part de pauvres parmi les 65 ans et plus s'élève à 9,0 %, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne métropolitaine (9,3 %). Elle est faible dans le

territoire de Belfort (7,2 %) et dans le Doubs (8,1 %). À l'inverse, la part des pauvres chez les 65 ans et plus est élevée en Haute-Saône (10,9 %) et dans le Jura (9,9 %), départements dans lesquels la part des 65 ans et plus vivant seuls est particulièrement élevée. Il existe toutefois de fortes disparités au sein même des départements. Les personnes âgées sont plus souvent isolées dans les milieux ruraux. Les 65 ans et plus vivant seuls sont aussi davantage présents dans les villes, mais

le fait de vivre en ville limite les problèmes d'accès aux biens et services.

En Franche-Comté, le taux de pauvreté des 65 ans augmente légèrement entre 2006 et 2010 (+ 0,8 point). Il recule de 2,3 points en Haute-Saône et de 0,3 point dans le Territoire de Belfort. En revanche, le taux de pauvreté des 65 ans ou plus augmente dans le Doubs et le Jura, respectivement de 0,4 point et de 0,7 point. ■

Émilie VIVAS

Définitions

- **Niveau de vie** : le niveau de vie d'un ménage correspond au revenu disponible du ménage après transferts, impôts et prestations sociales rapporté au nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est alors une notion individuelle qui prend conventionnellement la même valeur pour tous les membres d'un même ménage.
- **Décile, rapport interdécile** : au nombre de 9 (D1 à D9), les déciles partagent une population en 10 sous-populations de taille égale. Les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports interdéciles. Le rapport interdécile (D9/D1) du niveau de vie met en évidence l'écart entre le niveau de vie plancher des 10 % des ménages les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % des ménages les plus modestes.
- **Ratio « (100-S80)/S20 »** : il met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par unité de consommation détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.
- **Revenu disponible des ménages** : il se compose des revenus déclarés (revenus d'activité, d'une partie des revenus du patrimoine, des pensions et retraites) et des prestations sociales. La majeure partie des impôts directs en est déduite.
- **Taux de pauvreté** : il correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian. En 2010, il est égal à 964 euros par mois.
- **Intensité de la pauvreté** : cet indicateur permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Il est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Source

Le dispositif des Revenus disponibles localisés (RDL) permet le calcul des revenus disponibles, au niveau départemental, sur le champ des ménages fiscaux ordinaires. L'exploitation RDL 2010 a été réalisée à partir des revenus 2010 déclarés en 2011 et de la taxe d'habitation au 1^{er} janvier 2011. Les différents impôts payés par les ménages sont connus par la source fiscale. Les prestations sociales sont imputées. Le nombre d'allocataires et les montants imputés sont ensuite confrontés aux données fournies par le fichier Filéas des caisses d'allocations familiales (CAF). Les revenus financiers qui ne sont pas déclarés sont estimés à partir des résultats de l'enquête patrimoine. Enfin, un ensemble de contrôles est mené pour s'assurer de la cohérence avec la source nationale Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS).

Pour en savoir plus

- « Les revenus et le patrimoine des ménages », Insee, Insee Références, Édition 2013.